ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Bellechasse 366, 1786 Sugiez

SESPP (Fribourg)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Réf : GS / ca

Sugiez, le 23 octobre 2026

Préavis de l'EDFR - site Bellechasse

—

Préavis pour l'examen de la libération conditionnelle (LC)

1. Identité

Nom	DE CROUSAZ
Prénom	Thierry
Date de naissance	30.01.1986
Origine	Suisse
État civil	Célibataire
Langue maternelle / parlée	Français
Curateur	Non

2. Dates d'exécution de peine

Sous mesure institutionnelle selon l'art. 59 CP.

2 mois accomplis à l'EDFR : le 05.12.2021

3. Situation administrative

Statut de séjour	Suisse
Papiers déposés au sein de l'établissement	Oui

4. Comportement général au sein de l'EDFR

4.1. Cellulaire

Il est actuellement en régime fermé. En effet, le 24 novembre 2025, M. DE CROUSAZ a eu une révocation du régime ouvert, car l'intéressé se trouvait en possession de téléphones portables qui ont été utilisés dans le but d'avoir des contacts sexuels avec de jeunes hommes sur internet. Pour ces faits, il a été reconnu coupable de pornographie le 27 août 2026 via l'ordonnance pénale du Ministère public.

Au sein du cellulaire, M. DE CROUSAZ se montre ponctuel pour se rendre au travail et respecte le règlement. Il ne participe pas au sport, ni aux loisirs, ni à la promenade. Sa dernière sanction disciplinaire date du 30 mars 2026 et cette dernière concerne une cachette trouvée au sein de sa cellule par les agents de détention lors de la fouille. M. DE CROUSAZ a mentionné que cette

—

cachette devait être présente avant son emménagement. Avec le personnel, il n'est pas demandeur et est respectueux. Le service intérieur n'a remarqué aucun problème particulier avec les autres personnes détenues. M. DE CROUSAZ ne se mélange pas et reste dans sa cellule, une fois rentré du travail.

4.2. Travail

Du	Au	Place de travail
16.12.2025	A ce jour	Lingerie RF
01.12.2025	15.12.2025	Ateliers 4
01.01.2024	30.11.2025	Porcs RO
20.10.2023	31.12.2023	Porcs RO
13.04.2023	19.10.2023	Vaches allaitantes RO
12.10.2021	12.04.2023	Ateliers 1
05.10.2021	11.10.2021	Nouvel arrivant "en cellule" RF/RO

Au travail, il se montre courtois et respectueux dans les interactions. Il a une bonne réactivité et une attitude positive face aux directives. Il est capable de collaborer efficacement avec les autres personnes détenues. Il est au poste de lavage et fourni un travail de précision et de qualité. Il utilise le matériel de manière appropriée et sécurisée. Sa place de travail est toujours ordonnée. Il gère efficacement son temps et les priorités à établir à son poste.

4.3. Sanctions disciplinaires

Date du rapport	Raison de la sanction	Type de sanction
30.03.2026	L'aliénation ou la détérioration volontaire ou consécutive d'outils, d'appareils, etc.	Interdiction de recharge de clé automate d'une durée de 1 semaine.
03.11.2025	La possession d'argent cash et des moyens de communication	Avertissement écrit
03.09.2025	L'inobservation d'un règlement ou d'une directive	Avertissement écrit Amende : CHF 50.-

4.4. Formation

Il ne suit aucune formation au sein de l'EDFR-site Bellechasse.

4.5. Social

En entretien avec le service social, M. DE CROUSAZ se montre poli et respectueux. Il est peu demandeur. Lors des entretiens, il a tendance à se positionner en tant que victime, que ce soit en lien avec sa détention, ses infractions et la révocation de son régime ouvert. Il minimise souvent ses actes et semble avoir de la difficulté à voir l'impact que ces derniers peuvent avoir sur les victimes. Lors de l'entretien pour l'annonce de la révocation du régime ouvert, M. DE CROUSAZ a été très impacté par la nouvelle et évoquait la peur de devoir se confronter aux personnes détenues du régime fermé. Durant cette discussion, il lui a été indiqué qu'il est important qu'il mette en place avec ses thérapeutes une médication, qu'il avait refusé depuis plusieurs années. Il indique avoir demandé la mise en place de cette dernière à plusieurs reprises, mais que les thérapeutes la retarderaient. Il a également écrit plusieurs lettres auprès de l'autorité pour intégrer à nouveau le régime ouvert. De plus, dernièrement, il a annoncé à sa thérapeute et à son assistante sociale qu'il était harcelé et menacé par des personnes détenues. Son assistante sociale lui a proposé de faire remonter les informations auprès des agents de détention pour qu'il ait une vigilance accrue autour

de M. DE CROUSAZ. Ce dernier a dit qu'il réfléchirait puis a refusé dans un courrier interne en mentionnant que sa thérapeute et l'autorité avaient déjà transmis l'informations au service intérieur.

5. Relation externe

Son père est venu à 5 reprises. Sa dernière visite a été le 21.04.2024. Certain(e)s ami(e)s sont également venus en visite.
Il a beaucoup stressé à l'idée de devoir annoncer à son père son retour en régime en fermé. Selon les dernières informations, il ne semble pas lui avoir encore expliquer la situation.

6. Etat des comptes

Disponible	CHF 179.20
Réservé	CHF 914.05
Bloqué	CHF 7896.85

Versement de CHF 40.- par mois depuis le compte réservé, pour les frais de justice, par bulletin de versement au Tribunal de la Glâne depuis le 10.11.2021.

Versement de CHF 40.- par mois depuis le compte réservé, pour les frais de justice, par bulletin de versement au Tribunal de la Sarine depuis le 22.07.2026.

7. Sorties accordées

Il n'a bénéficié d'aucune sortie.

8. Planification / Plan de l'exécution de la sanction (PES)

Pas de PES ni de planification PES.

9. Positionnement face aux infractions et amendements

Il dit accepter les infractions pour lesquelles il est incarcéré.

10. Projets d'avenir

Le projet d'avenir n'a pas été encore abordé au vu de ses récidives et de sa situation actuelle.

11. Préavis de l'EDFR

Préavis DEFAVORABLE

12. Conclusions / propositions de la direction de l'EDFR

Au vu de ce qui précède, de la révocation de son régime ouvert, de ses derniers jugements dont une infraction commise au sein de l'établissement, l'EDFR-site Bellechasse préavise défavorablement la libération conditionnelle de l'intéressé.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Guido Sturny p.o.
Directeur

Caroline Aeschbacher
Assistante sociale
Sig. élo.